

<p style="text-align: center;">SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018 COMPTE RENDU</p>
--

Le 26 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Revonnas, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, 1^{er} adjoint

Date de la convocation : 20.07.2018

PRESENTS : M. Romain AIUDI, M. Pierre DEGEZ, M. Franck FOILLERET, Mme Sonia GAUTHIER, M. Thibaut MARTINEZ, M. Jean MATHIEUX, Mme Martine MAZUIR, M. Jean-Claude NOELL, M. Patrick ROCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Romain AUIDI

EXCUSES : Mme Florence BERGER, M. Frédéric BURNICHON, M. Laurent POMMATAU et M. Alain RATINET

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- ❖ Dossiers urbanisme
- ❖ Déclaration d'intention d'aliéner
- ❖ Approbation du rapport annuel 2017 du Syndicat des Eaux du Suran
- ❖ Travail des commissions
- ❖ Questions diverses

❖ **Approbation du compte rendu du précédent conseil** :

Le compte rendu du 28 juin 2018 a été approuvé.

❖ **Délibérations** :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1- Approbation du rapport annuel 2017 - Syndicat des Eaux AIN SURAN REVERMONT

Vu la loi n°95 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.
Vu le décret n 95-635 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité de service de l'eau potable.

Le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2017 :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal des Eaux AIN SURAN REVERMONT.

Le Conseil Municipal, après étude des documents présentés, approuve à l'unanimité, Les rapports annexés à la présente délibération.

2- Modification du tableau des emplois

Monsieur le 1^e Adjoint propose des modifications de temps de travail des agents travaillant à l'école suite à la modification du mode de calcul des heures annualisées et le changement de cadre d'emploi d'un poste.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2018.

❖ Dossiers urbanisme :

◆ Dossiers d'urbanisme déposés :

Un Permis de Construire Modificatif, une Déclaration Préalable et cinq Certificats d'urbanisme ont été déposés en mairie :

- **PC 001 321 17 D0003 M1 :** Monsieur Emmanuel NEVORET (Route de Ceyzériat)

Modification du Permis de construire initial (modification du niveau 0 par rapport au terrain naturel, de la porte de garage, ajout de 2 poteaux et d'une fenêtre).

Le dossier a été instruit par le service ADS de CA3B

- **DP 001 321 18 D0013 :** Monsieur Vincent FOLIO (Route de Tossiat)

Ravalement de façade et clôture

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0015 :** Maitre Matthieu ADRIEN

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente Aménagement Foncier de l'Ain/VEAUX (Impasse des Mûriers)

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

- **CUa 001 321 18 D0016 :** Maitre Hervé FORAY

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente CARBON/GAILLOT (Aux Clayes)

Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

▪ **CUa 001 321 18 D0017** : Maitre Hervé FORAY

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente CARBON/GAILLOT (Aux Rossets)
Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

▪ **CUa 001 321 18 D0018** : Maitre Hervé FORAY

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente CARBON/GAILLOT (Vers la Gare)
Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

▪ **CUa 001 321 18 D0019** : Maitre Hervé FORAY

Demande de certificat d'urbanisme concernant la vente CARBON/GAILLOT (Au Grand Pré)
Le dossier est en cours d'instruction par le service ADS de CA3B

Litige ROCHER-NEVORET : suite au rapport réalisé par un géomètre mandaté par Monsieur et Madame ROCHER, indiquant que le niveau zéro de la construction de Monsieur et Madame NEVORET est supérieur d'environ 60 centimètres, la mairie a dressé un Procès-Verbal d'infraction. Le PLU et le règlement du lotissement ne prévoyant pas de hauteur maximale pour les constructions, le constructeur a réalisé un Permis de Construire Modificatif du permis initial afin de régulariser la situation administrativement.

Une conciliation a eu lieu en présence de Monsieur et Madame ROCHER, le constructeur Maison Primo et des représentants de la mairie. Il a été expliqué par le constructeur les différentes raisons techniques qui ont amené à ne pas creuser plus profondément dans la roche comme prévu initialement. Plusieurs solutions techniques sont possibles pour rabaisser la hauteur de la construction : toit en terrasse végétalisée ou descendre progressivement la pente. Ces propositions ont un coût supplémentaire pour la maison NEVORET et il reste l'interrogation de connaître qui va prendre en charge le surcoût si une des deux propositions est retenue.

Suite à l'instruction du recours gracieux déposé par Monsieur et Madame FROMENT vis-à-vis du Permis de construire de Madame MARION, il apparaît que celui-ci n'est pas recevable. Monsieur et Madame FROMENT dispose d'un délai de 2 mois à réception de la réponse pour contester celle-ci devant le Tribunal Administratif.

Une révision du PLU est à envisager rapidement en raison du règlement vieillissant et peu précis sur certains points (hauteur des constructions, distances, zones constructibles non viabilisées,) qui pose de plus en plus fréquemment de problèmes.

Dans un premier temps, une modification simplifiée sans enquête publique pour l'accès de la zone 1AUc en limite de Ceyzériat est nécessaire afin que les propriétaires puissent lancer leur projet de construction.

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner** :

Une demande d'aliénation a été examinée :

Parcelles section ZA, numéro 313 (Impasse des Mûriers) – Propriétaire Aménagement Foncier de l'Ain

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain.

❖ Travail des commissions :

◆ Commission finances :

Les dotations d'état ont été perçues en juin :

- Dotation de solidarité rurale : 15 193 € (BP : 10 000, 2017 : 15 216)
- Dotation nationale de péréquation : 6 814 € (BP : 10 000, 2017 : 11 520)
- Dotation des élus locaux : 2 972 € (BP : 2 200, 2017 : 2 962)

Le fonds d'amorçage pour les TAPS a également été perçu pour un montant de 3 133,33 €

La trésorerie municipale a adressé le document de valorisation financière et fiscale 2017. Les ratios par habitant comparés avec des communes de même strate (500 à 2 000 habitants) montrent que les différentes recettes et dépenses sont de montants inférieurs aux montants de référence exprimés par habitant.

◆ Commission voirie/bâtiments :

▪ *Voirie :*

La bande de roulement et l'écluse sur la RD 52 ont été réalisées. Il reste la mise en place du trottoir Route de Tossiat et les marquages au sol. Il sera demandé au département de revoir la signalisation de l'écluse qui est actuellement insuffisante.

Des bordures sur l'îlot de l'écluse non prévues initialement ont été rajoutées avec un coût évalué à environ 4 000 €

Les bandes de roulement chemin de Fortunas et rue de la Gare seront refaites du 20 au 24 août.

▪ *Ecole :*

Suite au passage de l'expert mandaté par l'assurance de l'entreprise DUCHANAUD, qui a réalisé le cheminement de l'école et la cour de l'école, des devis ont été demandés à l'entreprise Eurovia. Un devis pour refaire à l'identique, avec la repose des pavés, et un devis avec la pose d'une résine en finition.

Les travaux pour la réfection des bardages ont commencé cette semaine.

▪ *Visite du SDIS :*

Suite à la visite périodique du SDIS à la salle polyvalente, la sous-commission départementale a émis un avis défavorable en raison des prescriptions émises lors des dernières visites et non mises en application.

Une alarme SSI de type 1 est installée depuis 2008 et nécessite des exigences importantes, une alarme de type 4 est suffisante pour la salle polyvalente. En supprimant cette alarme, certaines prescriptions seront levées.

Pour les autres prescriptions, certaines peuvent être levées par des travaux réalisés par la commune.

▪ *City stade :*

Une plainte a été déposée en mairie pour des nuisances sonores la nuit sur le city stade.

▪ **Matériel :**

La tondeuse et le désherbeur thermique ont été livrés.

♦ **Commission des affaires scolaires/périscolaires :**

Les contrats de travail sont renouvelés au 1^{er} septembre.

L'acte d'engagement avec le prestataire du restaurant scolaire a été renouvelé pour septembre. Une réflexion sera engagée dès fin 2018 avec une consultation pour un nouveau marché qui sera lancée pour l'application d'un nouveau contrat en septembre 2019.

♦ **Commission associations/fleurissement :**

« Revonnas fête l'été » le 29 juin, organisée par le sou des écoles dans la cour de l'ancienne école a été réussie

Le week-end « Campagne Première » les 7 et 8 juillet, a été une réussite avec environ 1 600 visiteurs sur le week-end.

❖ **Questions diverses :**

L'arrêté préfectoral du 17/07/2018, portant sur la modification des compétences de CA3B a été publié. Les modifications se situent notamment sur la compétence « eaux et assainissement » qui sera reprise en janvier 2019, mais les modalités de fonctionnement ne sont encore pas validées. La compétence fourrière animale est également reprise, CA3B a signé un contrat de prestation de service avec la société SACPA.

Lors de la location de la salle polyvalente le 1^{er} juillet, des dégâts ont été causés (vitre cassée, plaques au plafond tombées). Après l'estimation des dégâts et une rencontre avec les parents des jeunes ayant occupé la salle, il a été décidé de garder une partie de la caution afin de couvrir les frais des matériaux.

La publication du PLU sur le Géoportail de l'urbanisme sera effectuée le SIEA, cette publication sera obligatoire en 2020.

Le SIEA recevra une contribution financière de 74.8 million d'euros pour le déploiement de la fibre optique versée par le Comité d'Engagement Subventions Avance Remboursable (CESAR) de l'Etat, 30 % sera versée en 2019 et le reste en 2020 et 2021.

Suite à son Assemblée Générale, le lotissement des Epinays d'en Haut demande la rétrocession de la voirie et des réseaux à la commune. Un état des lieux sera réalisé avant d'apporter une réponse.

Suite aux intempéries survenues dans la nuit du 2 au 3 juillet, des écoulements de boue et des inondations ont été constatés sur la commune. Afin d'éviter de prochaines inondations, le bief se trouvant dans le clos Vuitton a été curé et busé par l'entreprise Rémi RENAUD.

L'abri de bus de Sénissiat est endommagé.

**Le prochain conseil municipal est fixé
au jeudi 30 août 2018 à 20 heures**